

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

RÈGLEMENT NUMÉRO 349-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 349 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN DE PERMUTER DES ZONES PRIORITAIRES ET DE RÉSERVES D'AMÉNAGEMENT

**(Districts Hertel-Notre-Dame, Douville,
Bois-Joli et La Providence)**

Avis public est donné à l'effet que, le **1^{er} août 2022 à 18 h 30**, en la Salle du Conseil, située au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement numéro 349-10 visant à modifier le Règlement numéro 349 relatif au Plan d'urbanisme afin de permuter des zones prioritaires et de réserves d'aménagement.

À cette occasion, le Conseil municipal entendra les personnes intéressées à s'exprimer sur ce projet, lequel est disponible pour consultation au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville.

Conformément à l'article 109.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), les **modifications projetées se résument comme suit :**

- De permuter la zone de réserve située dans le district Hertel-Notre-Dame, à l'intersection formée par l'avenue Castelneau et le boulevard Casavant Ouest, en deux zones prioritaires à l'aménagement, visant ainsi à convertir 6,01 hectares actuellement en zone de réserve en deux zones prioritaires;
- De permuter une partie de la zone prioritaire située dans le district Douville, sur l'avenue Roland-Salvail, en une zone de réserve à l'aménagement, visant ainsi à convertir 1,876 hectare actuellement en zone prioritaire en zone de réserve;
- De permuter une partie de la zone prioritaire située dans le district Bois-Joli, sur l'avenue des Grandes-Orgues, à proximité de l'intersection formée de cette avenue et de la rue Girouard Est, en une zone de réserve à l'aménagement, visant ainsi à convertir 0,612 hectare actuellement en zone prioritaire en zone de réserve;
- De permuter la zone prioritaire située dans le district Bois-Joli, au prolongement de la rue Larrivée Est, en une zone de réserve à l'aménagement, visant ainsi à convertir 0,87 hectare actuellement en zone prioritaire en zone de réserve;
- De permuter la zone prioritaire située dans le district La Providence, à proximité de l'intersection formée par les avenues Alexandre-Campbell et Édouard-Morier, en une zone de réserve à l'aménagement, visant ainsi à convertir 2,87 hectares actuellement en zone prioritaire en zone de réserve;
- De permuter une partie de la zone prioritaire située dans le district Douville, pour le projet Domaine sur le Vert, avec une partie de la zone de réserve adjacente, afin de libérer entièrement la Phase 4 de la zone de réserve.

À titre indicatif, le plan projeté pour les secteurs visés est celui apparaissant ci-après :



Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 13 juillet 2022.

La greffière de la Ville,

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Crystel Poirier.

Crystel Poirier, LL.L